



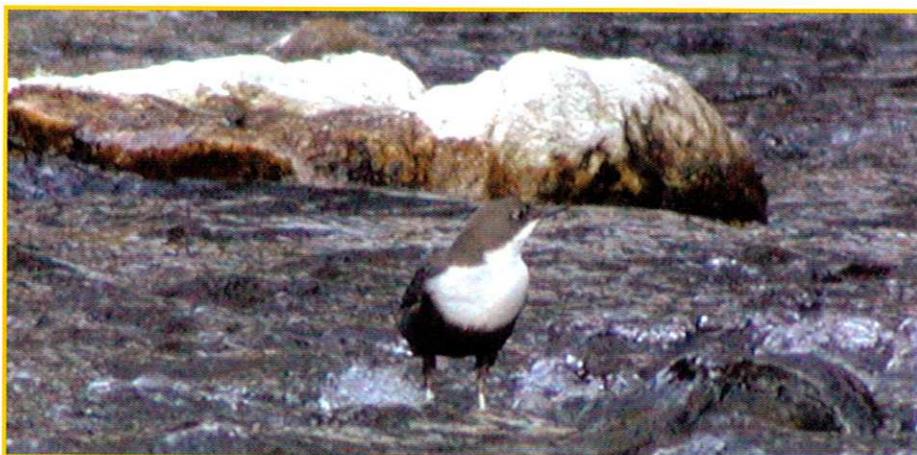
2003, une année de transition !

Le contrat de rivière de l'Albarine a été signé le 24 juin 2002. L'année 2003 a donc été une année de lancement. Nous avons d'abord dû prendre nos marques dans cette toute nouvelle aventure. Très vite, sont apparues des contraintes, notamment administratives.

Ainsi, certains dossiers de travaux ont nécessité une longue préparation réglementaire. Le lancement des dossiers de déclaration d'intérêt général (D.I.G.) nous permettant d'intervenir sur des terrains privés a duré près d'une année.

De plus, les travaux sur les rivières nécessitent des conditions particulières afin de préserver le milieu aquatique, notamment de travailler l'été. Nous nous sommes vite aperçus que cette contrainte ne nous permettrait pas de réaliser les premiers travaux en 2003 comme prévu.

Cependant, l'année écoulée nous aura permis de monter les opérations qui pourront être réalisées durant l'été



Cingle plongeur sur l'Albarine

2004 et de pouvoir également préparer durant cette année les futurs travaux 2005.

Il fallait commencer ! C'est chose faite !

Avec les vice-présidents et les membres élus du syndicat, nous restons vigilants à respecter notre plan de marche et mettrons tout en œuvre afin de poursuivre dans le temps notre contrat de rivière, le plus sereinement possible.

André COLLET

*Président du Syndicat Intercommunal
d'Aménagement du Bassin Versant
de l'Albarine*

SOMMAIRE

**Volet A du Contrat
de rivière** p 2 & 3

**Volet B du Contrat
de rivière** p 4 & 5

**Volet C du Contrat
de rivière** p 6 & 7

**Le plan de gestion
de la ripisylve** p 8



Volet A du contrat de rivière : amélioration de la qualité de l'eau par l'amélioration de l'assainissement

**Différentes actions pour un objectif commun :
limiter au maximum le rejet d'une pollution domestique
dans le milieu naturel**

La première phase consiste à la réalisation de schémas directeurs d'assainissement (SDA) sur les communes du bassin versant.

Il permet de faire le point sur l'état des réseaux et du mode de traitement en place et d'établir aussi une carte distinguant les zones où l'assainissement est collectif ou individuel.

Par la suite, les communes entreprendront les travaux préconisés dans le schéma directeur d'assainissement :

- Création ou réhabilitation des réseaux de collecte ou de transport ;
- Création ou amélioration de la station d'épuration.



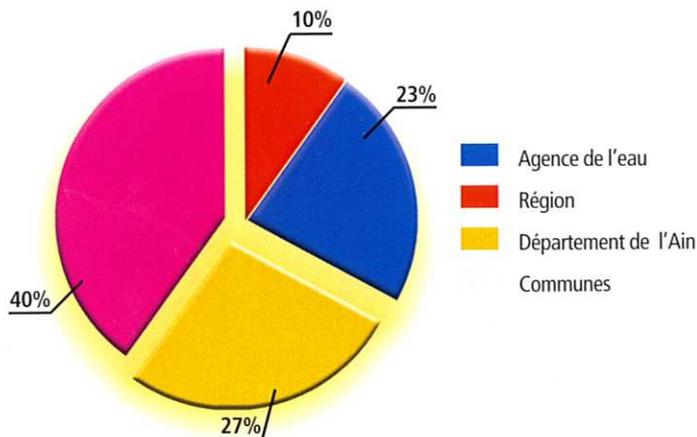
Pose du collecteur à Saint-Rambert-en-Bugey

**Montant total des opérations
inscrites au contrat de rivière
pour une durée de 6 ans :
11 990 000 € HT**

Ces travaux, de maîtrise d'ouvrage communale, sont subventionnés par l'Agence de l'eau (taux de 2001), le Conseil Régional et le Conseil Général. En 2003, certaines communes ont également bénéficié de l'aide de l'Union Européenne.

Cependant, malgré l'aide des différents partenaires, le montant à financer par les communes reste important.

**Financement prévisionnel de l'ensemble des travaux
d'assainissement dans le cadre du contrat de rivière**



TRAVAUX REALISES EN 2003

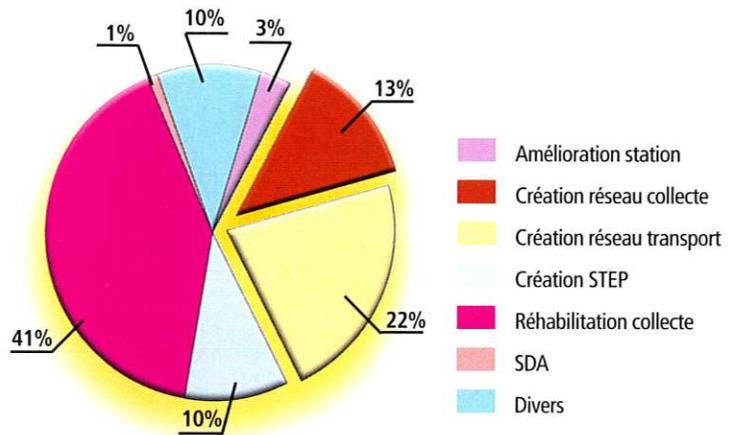
3 586 000 € HT ont été consacrés à l'assainissement par les communes membres du contrat de rivière représentant 30% du budget projeté. Les schémas directeurs d'assainissement prévus au contrat de rivière sont en cours ou terminés.

La réalisation la plus importante aura été sans aucun doute le raccordement du réseau de la commune de Saint-Rambert-en-Bugey à la station d'épuration du STEASA via Torcieu et le réseau d'Ambérieu-en-Bugey. Nous pouvons citer également les travaux d'assainissement à Tenay et Hauteville-Lompnes.

Ils se poursuivront en 2004 notamment sur le plateau d'Hauteville-Brénod.

De nouvelles techniques d'assainissement sont envisagées notamment la réalisation de stations d'épuration sur filtres plantés de roseaux appelées aussi phragmifiltres ou rhyzocompostage.

Part de chaque action assainissement dans le contrat de rivière



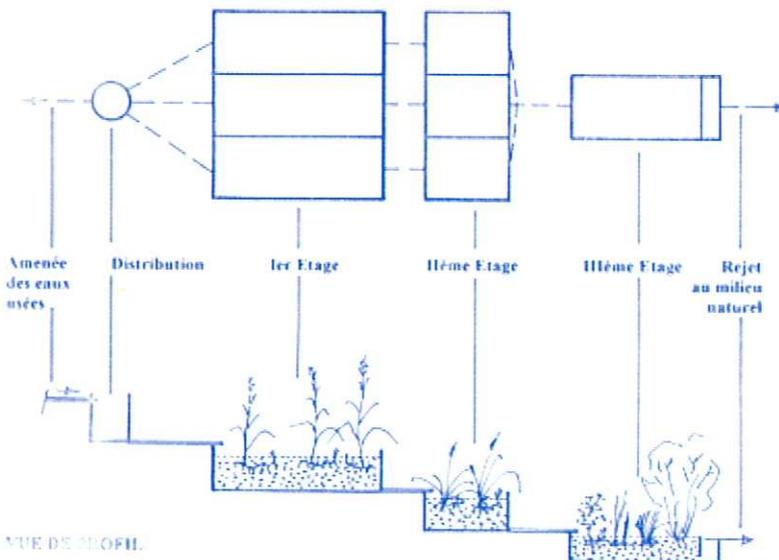
« Le traitement des eaux usées sur "filtres plantés de roseaux" consiste à faire circuler gravitairement les effluents domestiques au fil de bassins successifs aménagés en paliers, dans lesquels on a pris soin de créer, grâce à des graviers, des roseaux et des micro-organismes, un milieu extrêmement favorable à l'activité épuratoire.

Ce procédé ne nécessite pas de décantation primaire. Une pente naturelle suffisante permet de fonctionner sans apport d'énergie extérieure, dans le cas contraire, un simple pompage suffit.

Par ailleurs, cette technologie « proche de la nature » réduit les interventions humaines à leur plus simple expression : un dégrillage et une manœuvre de vannes tous les 3 à 7 jours et un fauchage et nettoyage annuels ! Quant

aux boues, elles sont compostées sur place et il suffit d'enlever la matière résiduelle de la surface des filtres du premier étage une fois tous les dix ans environ. »

VUE EN PLAN



(Plaquette SINT)

Volet B du contrat de rivière : restauration et mise en valeur des cours d'eau



Erosion de la berge à Saint-Maurice-de-Rémens



Obstruction du lit à Saint-Denis-en-Bugey

AVANCEMENT DES TRAVAUX EN 2003

Le SIABVA est passé durant l'année écoulée du statut de syndicat d'étude à celui de syndicat de travaux.

Sa première mission a été de lancer les études nécessaires à une meilleure gestion du cours d'eau et des milieux annexes.

Celle du transport des galets est en cours. Elle permettra de comprendre les phénomènes de « creusement » et de dépôts (comme par exemple à Saint-Maurice-de-Rémens) pour proposer des travaux adaptés. Par ailleurs, ceux-ci devront être compatibles avec les préconisations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la basse vallée de l'Ain.

La maîtrise d'œuvre des premiers travaux a été confiée au bureau d'études HYDRETTUES.

Travaux prévisionnels 2004 :

- La réfection des berges et du lit sur différents sites par des techniques dites douces (Hauteville-Lompnes, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Maurice-de-Rémens) ou plus dures (Chaley) ;
- L'aménagement du seuil de Saint-Rambert-en-Bugey (restauration des vannes et mise en place d'une passe à poissons) ;
- la reconnexion d'une zone d'expansion de crues à Torcieu en liaison avec les travaux du pont de Montferrand.

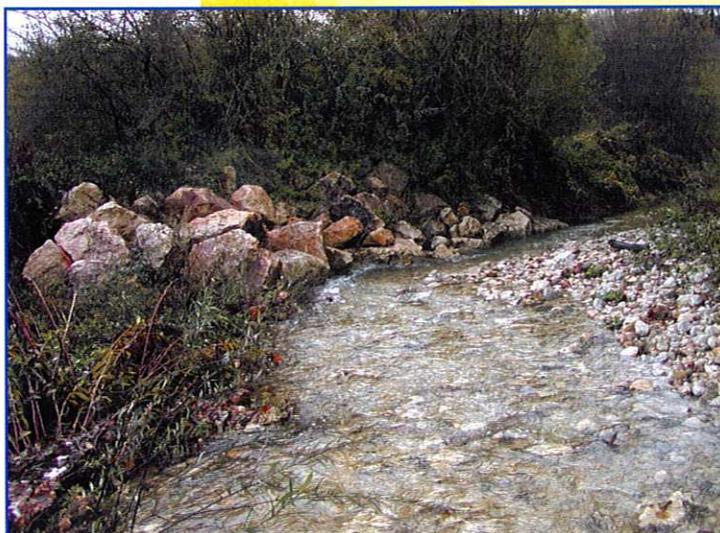
La majorité de ces travaux vont se réaliser sur des terrains privés. La réglementation actuelle implique le dépôt d'une déclaration d'intérêt général et la passation de conventions avec les propriétaires des terrains.

Chaque propriétaire concerné sera contacté et informé des démarches à suivre le moment venu.

LES PROJETS POUR L'ANNEE 2005

- La réfection du seuil d'Argis (vannes et passe à poissons),
- La reconnexion d'une zone d'expansion de crues à Bettant.

Pour l'année 2004, le budget d'investissement du SIABVA est de 674 361 € TTC.



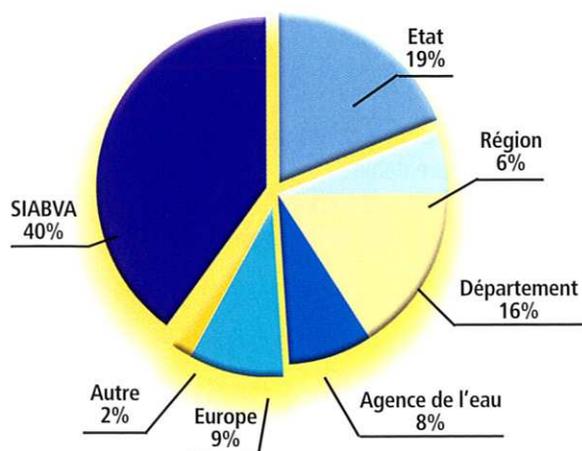
Enrochements mal positionnés à Hauteville-Lompnes

En conclusion

Les projets ne manquent pas mais leur réalisation est plus difficile et demande du temps de préparation. Ces travaux ne sont que le début de l'action du syndicat, ils ne sont que partiels mais seront suivis d'autres opérations qui permettront une amélioration globale de la gestion de la rivière. Suite à la rédaction du plan de gestion de la ripisylve notamment, la phase opérationnelle sera lancée en 2004. Elle commencera par une longue procédure administrative (DIG) sur l'ensemble du bassin versant.

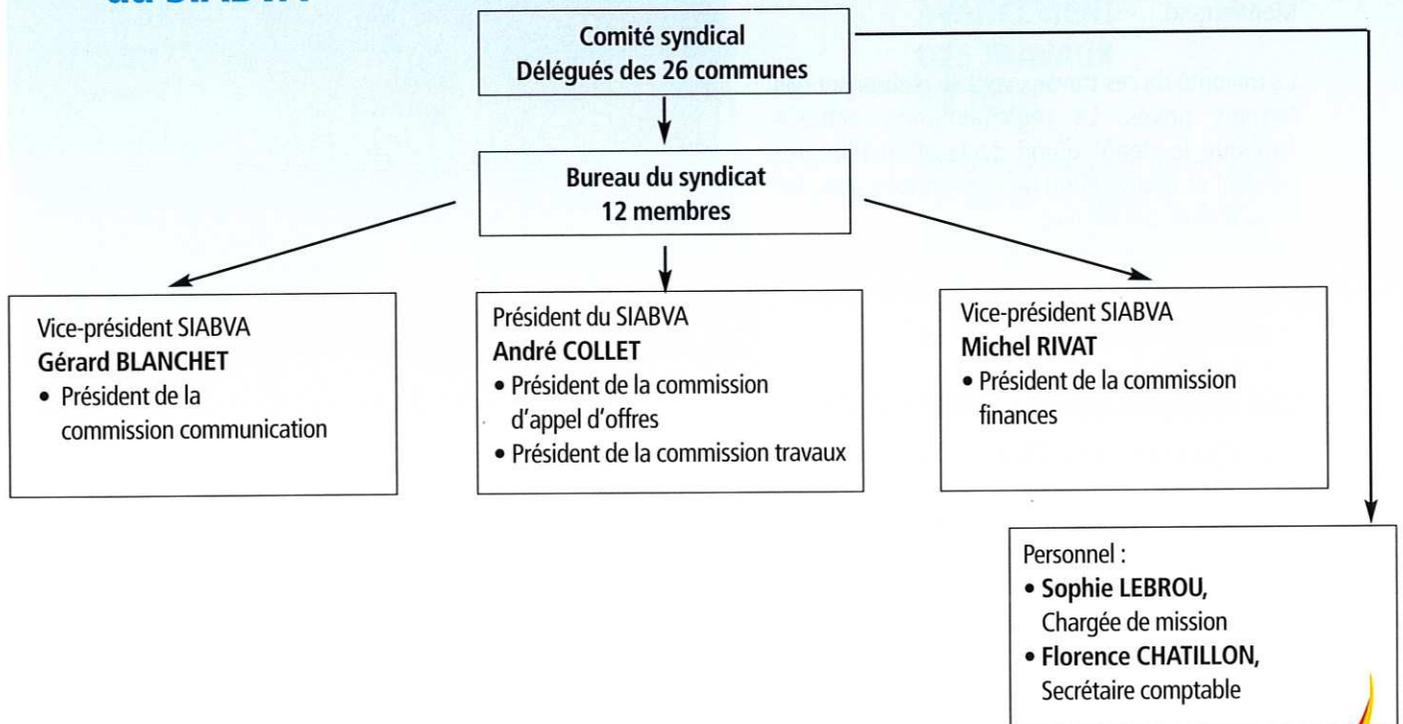
Pour l'année 2004, le budget investissement du SIABVA est de 674 361 € TTC.

Budget prévisionnel d'investissement Année 2003-2004



Volet C du contrat de rivière : Le fonctionnement du SIABVA

Organigramme du SIABVA



EMPLOIS TEMPORAIRES EN 2003

Le personnel est renforcé ponctuellement par des emplois temporaires.

Laetitia DUCROCQ a travaillé durant 4 mois sous la tutelle du service environnement de la DDE de Bourg-en-Bresse en collaboration avec le SIABVA sur l'étude préalable aux Plans de Préventions des Risques (P.P.R.) sur le secteur d'Ambérieu-en-Bugey (communes d'Ambérieu-en-Bugey, Saint Denis en Bugey, Bettant, Torcieu et Douvres en limite du bassin versant).

Florent PELLIZZARO a réalisé pour le compte du SIABVA le plan de gestion de la ripisylve sur l'ensemble du territoire dont le document final est en cours de validation.

LE PLAN DE COMMUNICATION

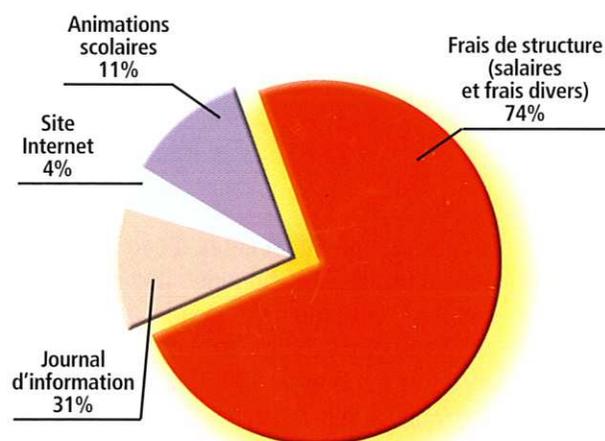
- **Le journal d'information** : un numéro « hors-série » a été diffusé durant le mois de mai 2003 sur l'ensemble du bassin versant et auprès de partenaires à plus de 10 000 exemplaires. Le deuxième numéro est entre vos mains.
- **Les animations scolaires** : elles sont financées par le syndicat. Une convention a été passée avec la FRAPNA de l'Ain pour la réalisation, de janvier à décembre 2004, de 60 animations en classe ou sur le terrain sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques. Les écoles intéressées peuvent s'inscrire auprès de la FRAPNA ou auprès du syndicat.
- **Un site Internet est en cours d'élaboration**. Il permettra de communiquer les dernières informations sur les activités du syndicat. De plus, une page sera consacrée aux animations scolaires avec une possibilité donnée aux écoles de communiquer sur le thème de l'Albarine.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

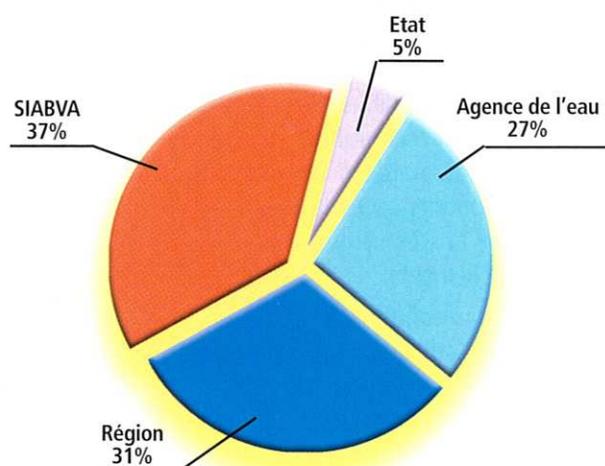
Le budget fonctionnement s'élève à 95 700 € TTC.

La prise en charge des salaires représente la plus grande partie des frais du syndicat. A cela s'ajoutent les frais de réalisation des plans de gestion et du plan de communication.

Frais de fonctionnement prévisionnels du SIABVA en 2004



Participation prévisionnelle aux frais de fonctionnement du SIABVA en 2004



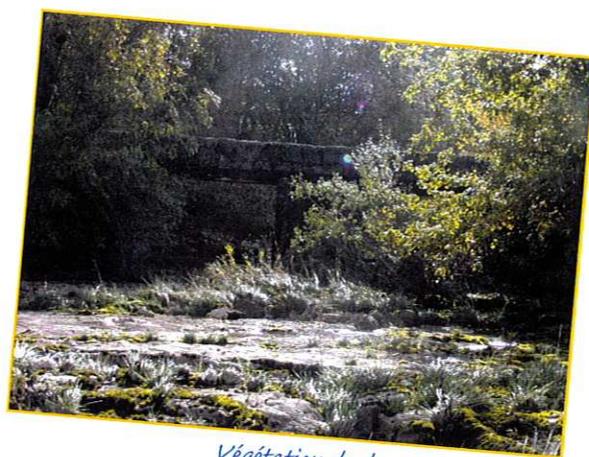
Le plan de gestion de la ripisylve

Pourquoi entretenir ?

L'abandon des espaces riverains sur le bassin versant a largement été mis en évidence lors des études préalables au contrat de rivière. L'entretien régulier des berges, de la végétation rivulaire et des ouvrages avait, par le passé, un intérêt économique. Outre l'enjeu lié aux usages, cette exploitation garantissait la mise en sécurité des propriétés par rapport aux crues et à la préservation du patrimoine naturel.

Riverains, quelles sont vos obligations ?

Les propriétaires riverains ont la responsabilité d'entretenir le lit et les berges des cours d'eau pour maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de pré-



Végétation des berges sur l'Albarine

server la vie aquatique, la faune et la flore. Ne pouvant pas toujours faire face à cette obligation, les syndicats de communes se substituent à eux pour la réalisation des travaux nécessaires au bon fonctionnement du cours d'eau et présentant un caractère d'intérêt général.

Un budget sera dégagé chaque année pour la restauration des espaces riverains.

LEXIQUE

Ripisylve :

Forêt naturelle d'un cours d'eau ou d'un milieu humide (lac, marais) ; elle peut correspondre à un liseré étroit comme à un corridor très large appelé aussi forêt alluviale ou végétation rivulaire.

Zone d'expansion des crues :

ce sont des zones où la rivière peut déborder en période de crue et s'étaler sans que cela soit préjudiciable à l'homme. Ces zones représentent généralement le lit majeur d'un cours d'eau.

Technique douce et dure :

en matière de travaux de restauration de berge deux techniques sont possibles :

- **La technique douce** : on utilise des matières végétales (saules) pour restaurer la berge
- **La technique dure** : les enrochements.

Embâcles mobiles :

il s'agit du bois mort transporté par le cours d'eau en temps de crue. Celui-ci peut obstruer le lit s'il est important.

FRAPNA :

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Entretien et restauration : mode d'emploi

Les travaux sont définis par secteurs prioritaires en fonction de leur intérêt général. Bien souvent, avant l'entretien des milieux, il faut procéder à leur restauration.

Restaurer un cours d'eau, c'est :

- Prévenir les érosions et l'accumulation trop importante de bois mort dans la rivière,
- Améliorer l'état sanitaire de la ripisylve et sélectionner les arbres d'avenir par un débroussaillage sélectif,
- Traiter ponctuellement l'aspect paysager et sécuritaire sur les secteurs fréquentés,
- Éliminer les embâcles mobiles dans le lit du cours d'eau,
- Favoriser la vie et la reproduction piscicoles,
- Évacuer les déchets présents dans le lit du cours d'eau.

Mais c'est aussi prévoir un entretien pluriannuel de cette végétation.

SIABVA

DIRECTEUR DE PUBLICATION : André COLLET, président du SIABVA

RÉDACTION : Commission communication du contrat de rivière

CONCEPTION RÉALISATION : imprimerie Agb